Il est très probable qu'à la fin de la semaine le Conseil Européen ait accepté le Projet de Constitution. La Présidence irlandaise a travaillé de manière attentive et efficace. Je voudrais t'en féliciter.

Je t'écris parce que je crois qu'il est opportun que le Conseil, une fois le Projet accepté, s'occupe de son soutien pendant la procédure de ratification.

Dans beaucoup de pays d'Europe il y aura des procédures de referendum pour cette ratification. Celles-ci sont d'un ordre différent des précédentes se référant à l'entrée d'un pays dans l'Union Européenne ou dans la Union Monétaire et Économique. Il s'agissait alors et avant tout de chaque pays concerné. Maintenant la question de la nouvelle Constitution se réfère à tous les pays et à l'Europe dans son ensemble, dont l'avenir est en jeu. L'Union ne peut rester un spectateur passif des processus qui auront lieu. Le Conseil doit proposer des voies de mobilisation afin que la Constitution soit acceptée. Dans le cas contraire, nous courons le danger que la question de la Constitution, cruciale pour tous, soit jugée par chaque pays selon des critères de politique économique et sociale intérieure sans aucun rapport avec celle-ci.

Une proposition possible serait que le Secrétariat du Conseil s'occupe du soutien de la Constitution. Son désavantage est le risque d'intervention directe du Conseil dans les affaires intérieures des pays membres. Je crois qu'il serait plus efficace qu'un comité composé de personnalités et ayant le soutien du Conseil, de la Commission et du Parlement ait compétence pour organiser la campagne de mobilisation.

Un tel comité devrait être restreint de sorte qu'il puisse œuvrer de façon efficace et ses membres devraient avoir les connaissances et la compétence requises pour une telle entreprise. Ce comité serait en mesure d'aider, en collaboration avec chaque gouvernement, à organiser la campagne d'acceptation de la Constitution dans chaque pays. Il pourrait aussi s'adresser à des ex premiers ministres et présidents de la Commission etc. afin qu'ils puissent donner un avis favorable à l'objectif visé.

Il y a probablement d'autres moyens, peut-être meilleurs, pour soutenir ce projet. Je voudrais pourtant souligner qu'il est nécessaire que l'Union avec ses organes soit

présente lors du processus de ratification et avant tout des procédures de referendum pour qu'elle mette en lumière la valeur de la Constitution.

Si tu es d'accord avec cette dernière proposition, il serait opportun que le Conseil prenne une décision de principe à ce sujet afin que la Présidence puisse en élaborer les détails.

Je vais en parler à quelques membres du Conseil pour qu'ils en soient informés. Je suis à ta disposition pour apporter toute forme d'aide s'il en est besoin.